

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1 -. Organisme de formation (dénomination et adresse) : SAS Sumatra Formation Conseil, 79 Rue des Orangers - 83140 Six Fours Les Plages Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 93131382813 auprès du préfet de région : PACA représenté par : Patricia ROUVIER 2 – Le client non professionnel (absence de SIRET) Nom: Prénom: Adresse: Courriel: Téléphone: Est conclue la convention suivante : Article 1: Nature de la prestation L'organisme de formation organise l'action de formation suivante : 1 - Intitulé: composé des modules suivants : heures heures heures heures

2 - Nature de l'action de formation au sens des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail:

Le prestataire s'engage, conformément au décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue (n°2015-790 du 30 juin 2015) et à ceux relatifs aux formations ouvertes ou à distance (n°2014-935 reproduit on april 179 Rue des Organgers - 83140 Six Fours Les Plages / Tél : 04 94 90 69 22 distance (n°2014-935 reproduit on april 179 Rue des Organgers - 83140 Six Fours Les Plages / Tél : 04 94 90 69 22 distance (n°2014-935 reproduit on april 179 Rue des Organgers - 83140 Six Fours Les Plages / Tél : 04 94 90 69 22 distance (n°2014-935 reproduit on conseil.com Code APE: 8559 A - Siret : 530 497 353 00025 - Enregistré comme prestataire de la formation sous le numéro 93 13 13828 13 auprès de la Préfecture de Marseille

heures heures



Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

3	– Dates de	l'action de	formation	· entre	le	et	le
J	Dates de	i action ac	ioiiiatioii	. CIILIC	ie	C L	16

4 - Durée et horaires de l'action de formation : heures en e-learning

5 - Lieu de l'action de formation (adresse complète) :

sur le site http://e.sumatraformationconseil.com/

- 6 Modalités de déroulement (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre) : FOAD : la formation se déroule à distance sur ordinateur avec tuteur pédagogique et Assistance Technique (assistance.technique@sumatraformationconseil.com). Le stagiaire pourra poser ses questions par mail au tuteur pédagogique, il aura une réponse sous 72 heures ouvrées (contact@sumatraformationconseil.com).
- 7 Type de formation (formation en présentiel, à distance, mixte...) : **Formation Ouverte à Distance** asynchrone
- 8 Nature de la sanction de l'action de formation et modalités d'évaluation jalonnant ou terminant la formation (certificat, examen, quizz, contrôle continu...) : une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire une fois que l'intégralité des cours sera suivi, que les tests d'entrainement seront réalisés et que le quizz final aura été validé.
- 9 Effectif de l'action de formation (nom et prénom du/des stagiaires/s) :
- 10 Moyen de contrôle de l'assiduité (attestation d'assiduité + feuilles d'émargement pour les formations en présentiel / attestation d'assiduité + relevé de connexion pour les formations à distance) : Un relevéde connexions ainsi qu'une attestation d'assiduité pourront être misà disposition du stagiaire.

Article 2: Budget

En contrepartie de cette action de formation, le client s'engage à acquitter les frais suivants :Frais de

formation : coût unitaire H.T. x stagiaire(s) = € H.T.

Soit un total de : **€ H.T.**

TVA (ou net de taxes en cas d'exonération de TVA – formulaire 3511) : €

TOTAL GENERAL: € T.T.C

Dont éventuels frais de déplacement : 0€

Dont contribution éventuelle des financeurs publics : **0€**

Sumatra (

Article 3 :Prise d'effet et validité

La présente convention prend effet à compter de sa signature par le client. Elle annule et remplace tout protocole d'accord ou engagement financier qui a pu être signé préalablement pour cette formation

Toute modification unilatérale de l'un des éléments fixés aux articles ci-dessus rendrait ce contrat caduc.

Article 4: Interruption de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation aucun paiement ne sera dû par le client. En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation du fait du stagiaire (hors cas de force majeure), la totalité du coût de l'action de formation devra être réglé par le client à titre d'indemnisation de l'organisme de formation. Dans ce dernier cas les sommes seront dues par le client même si un accord de subrogation de paiement avait été conclu avec un OPCO, la demande de paiement à l'OPCO ne pouvant être réalisée du fait de la non réalisation complète de l'action de formation.

Article 5 : Délai de rétractation (article L.121-16 du Code de la consommation)

À compter de la date de signature du présent contrat, le client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il doit informer l'organisme de formation de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Article 6:: Contestation

Toute contestation devra préalablement faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Le tribunal judiciaire de Toulon sera compétent pour régler les différends résultant de l'application du présent contrat.

Fait en double exemplaire à : Six Fours Les Plages Le :

Pour l'entreprise (signature, nom et qualité du signataire) Cachet de l'entreprise Pour l'organisme de formation
Patricia ROUVIER
Présidente



À l'attention de : SAS Sumatra Formation Conseil, 79 Rue des Orangers – 83140 Six Fours Les Plages							
		-	ur la prestation de formation ci-dessous : 'envoi en n délai de 14 jours après la signature du contrat de				
Intitulé :	composé des modules suivants :						
		_	heures				
		_	heures				
		_	heures				
		_	heures				
		_	heures				
		_	heures				
Contrat signé le	e:						
Nom du client :							
Prénom du client :							
Adresse du client:							
Signature du client:							
Date :							